

Une démarche innovante

- Personnalisation maximale de l'accompagnement via un projet de vie régulièrement (ré-)évalué.
- Actions d'accompagnement sur la base d'un bilan développemental.
- Polyvalence des accompagnants : émergence d'un nouveau métier.
- Intégration sociale « assistée » en formant tous les accompagnants.
- Ouverture sur l'extérieur, au rythme de la personne.
- Travail en réseau par l'échange des pratiques.
- Un lieu ordinaire pour le site des apprentissages.
- Suivi attentif par un personnel formé à l'autisme.

Nos actions

- **Formations** à l'autisme à l'attention des familles, des professionnels et des aidants - Sensibilisation à la maltraitance (information, prévention).
- **Promotion d'un nouveau métier** spécifique à l'autisme (licence professionnelle).
- **Prises en charge orthophoniques** : mise en place d'outils de communication (langue des signes, pictogrammes, mimes) et de socialisation (ateliers « scénarios sociaux »).
- **Accompagnement des familles dans le montage des dossiers** de demande de prestations de compensation.
- **Évaluation des compétences et des capacités** de la personne à accompagner : **bilan développemental, coordination, supervision.**

- Parce que nous privilégions l'insertion en milieu normal, nous « formons » les personnes autistes à l'autonomisation, à domicile, sur leur lieu de vie, ou sur leur lieu de travail et étudions un concept de logement « autonome »
pour qu'ils apprennent à vivre avec les autreset sans nous.

Pour toute information complémentaire...

Chantal PIGNAL
Présidente

Association AFIRRA
Enregistrée à la préfecture du Rhône sous le N° 71482
siège : 39 rue Bellecombe 69006 Lyon
local d'accueil : 76 rue Paul Bert 69003 Lyon

Tél. : 06 83 83 43 74
email : contact.afirra@gmail.com

activité de formation DRTEFP sous le N° 82 69 10608 69
Siret N°509 768 297 00012

AFIRRA
Agir, Former, Inventer et Répondre aux Réalités de l'Autisme

AFIRRA

Agir, Former, Inventer et Répondre aux Réalités de l'Autisme



Accompagner l'autisme autrement

Les résultats attendus

- Amélioration de la qualité de vie de la personne autiste.
- Intégration harmonieuse dans son milieu ordinaire.
- Amélioration de la connaissance de ses besoins de prise en charge et d'accompagnement.
- Employabilité de la personne autiste.
- Lutte contre la discrimination et validation des spécificités de l'autisme.
- Évolution des pratiques des partenaires.
- Mobilisation des employeurs.
- Création d'un observatoire des parcours à travers le suivi et l'évaluation permanente du projet : une expérimentation transférable.
- Promotion de la formation des professionnels à tous les étages des responsabilités.

L'autisme

définition et constats

L'autisme est un trouble neuro-développemental qui perturbe l'ensemble des capacités de la personne. Il introduit un désordre considérable dans son développement. Les messages transmis au cerveau par les sens sont mal perçus et mal interprétés.

Les processus cognitifs sont perturbés. Il en résulte une appréciation très confuse du monde et de la vie. Les comportements sont très « particuliers » : grandes difficultés pour communiquer, se représenter les choses et les situations, traiter les informations sensorielles, interagir avec les autres, accepter le changement.

Le handicap de l'autisme est d'abord social !

Un handicap très fréquent : 1 personne sur 150 !
11000 personnes autistes dans le Rhône (estimation 2009).

Un handicap majeur :

L'autisme est un handicap particulier qui impose une prise en charge spécifique pour chacun.

Un handicap mal connu et mal compris :

La France reste en retrait en proposant des réponses uniformes peu ou mal adaptées.

En 2007, le Comité Consultatif National d'Ethique parle de maltraitance...

En décembre 2008, le Conseil de l'Europe vient une nouvelle fois de rappeler la France à son devoir d'assurer l'éducation des personnes autistes, de manière effective et non seulement dans le cadre de bonnes intentions.

Pourtant, un ensemble de textes législatifs, notamment le plan autisme 2008-2010, préconise le développement de solutions nouvelles dans l'accompagnement des personnes autistes.

Les objectifs d'AFIRRA

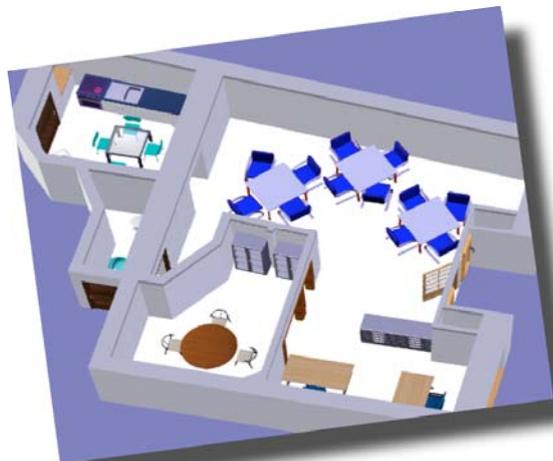
développer toute les approches susceptibles d'aider la personne autiste, quel que soit son niveau, à son intégration harmonieuse au sein du milieu ordinaire.

AFIRRA agit dans trois directions :

1_Former les intervenants pour favoriser une intégration sociale « assistée ».

2_Concevoir des logements autonomes adaptés.

3_Accompagner la personne autiste vers différentes autonomies (personnelle, domestique, sociale et professionnelle)... dans un environnement ordinaire.



AFIRRA poursuit cet objectif...

en partenariat avec Autisme France avec les partenaires publics et privés, les institutionnels, les collectivités, les associations partenaires, les fondations, les banques, les entreprises...

Les acteurs

sur le terrain du handicap et de l'autisme depuis 20ans, des parents associés à des professionnels, réunis en conseil d'administration.

Ils partagent la même conviction :

▪ Le degré d'autonomie des personnes autistes progresse globalement si un milieu et des moyens compensateurs adaptés sont mis en place.

▪ Il est possible de faire évoluer ces deux univers qui souvent s'ignorent : « milieu ordinaire » et « personne autiste » pour le plus grand bénéfice de leur rencontre et de leur acceptation.



Success story

En absence de services existants, la réflexion sur le parcours individuel d'un jeune homme français atteint d'un autisme significatif (QI normal bas) pour lequel les parents ont mis en place, à leurs frais de 8 à 26 ans, un accompagnement social individualisé.

Résultat :

une autonomie personnelle sociale et professionnelle inespérée

- travail en milieu ordinaire,
- permis de conduire,
- formation professionnelle continue,
- participation à la vie de la cité,
- gestions matérielle et financière de sa vie quotidienne.